

Le microcrédit à la Guadeloupe et à St-Martin : à la rencontre d'une forte demande

É
C
L
A
I
R
A
G
E

Le microcrédit professionnel a pour but de fournir des prêts de faible montant à des personnes souhaitant créer leur entreprise et ayant des difficultés à accéder aux services bancaires classiques. L'activité en forte croissance des principaux distributeurs de microcrédits à la Guadeloupe et à Saint-Martin montre que la création d'entreprises microfinancées a une réelle place dans l'économie. Le contexte socio-économique et la forte contraction du marché du travail ces dernières années incitent de nombreux demandeurs d'emploi et bénéficiaires de minima sociaux à se tourner vers la création d'activités économiques pour sortir du chômage.

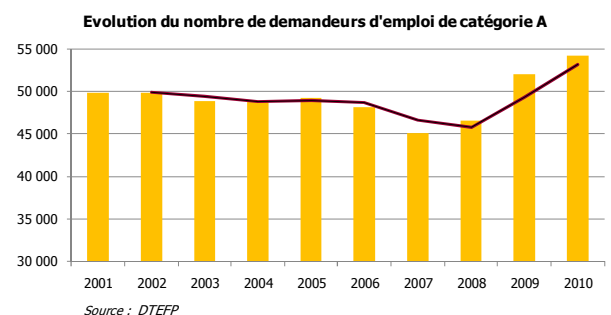
L'apparition du statut d'auto-entrepreneur en 2009 et la récession économique ont favorisé le développement des microcrédits pour la création d'entreprises à la Guadeloupe et à Saint-Martin : leur nombre a augmenté de près d'un tiers en un an et la filière s'est structurée autour de dispositifs tels que Nacre (Nouveau dispositif d'accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise). Les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires de minima sociaux en sont les principaux bénéficiaires car la plupart d'entre eux ne disposent pas de garanties suffisantes pour accéder à un prêt bancaire classique. Accompagnés dans leur démarche, ces micro-entrepreneurs réussissent en majorité à pérenniser leur emploi.

UN CONTEXTE PROPICE AU DEVELOPPEMENT DU MICROCREDIT

De grandes difficultés pour accéder à l'emploi salarié

A la Guadeloupe, sur longue période, le chômage est structurellement élevé et le taux d'emploi est faible. En 2010, pour les 15-64 ans, le taux de chômage et le taux d'emploi atteignent respectivement 23,8 % et 47,9 %, contre 9,3 % et 63,8 % en métropole¹. Le chômage des jeunes est préoccupant : 56,5 % des moins de 25 ans sont sans emploi, et leur insertion dans le tissu économique s'avère difficile malgré un niveau de formation plus élevé que leurs aînés.

Fin 2010, 64 458 demandeurs d'emploi sont inscrits à Pôle emploi, toutes catégories confondues. Les demandeurs d'emploi de longue durée représentent plus de la moitié du total observé ce qui conduit à des phénomènes de découragement et d'exclusion durable du marché du travail. Par ailleurs, d'après l'enquête emploi de juin 2010 de l'Insee, 5 300 personnes se déclaraient disponibles pour travailler mais n'avaient pas effectué de démarche active de recherche d'emploi et 68 % des personnes qui travaillaient à temps partiel considéraient ce temps partiel comme subi.



Face à ces difficultés à trouver un emploi salarié, certains se tournent vers l'économie informelle² ou/et vers la création d'entreprises. D'après les enquêtes³, 62 % des créateurs d'entreprises guadeloupéens ont pour objectif principal d'assurer leur propre emploi et 56 % étaient au chômage avant de lancer leur activité, contre 51 % en moyenne nationale, ce qui confirme la difficulté des conditions d'insertion économique régionale.

La création d'entreprises comme alternative

La Guadeloupe se situe en tête des régions françaises pour la création d'entreprise par habitant, avec 13 créations pour 1 000 habitants en 2008, un taux supérieur de 3 points au taux national.

¹ Le Conseil européen a adopté en mars 2000 la stratégie « de Lisbonne », visant à renforcer l'emploi dans l'Union européenne : son objectif affiché était de porter le taux d'emploi à un niveau proche de 70 % en 2010.

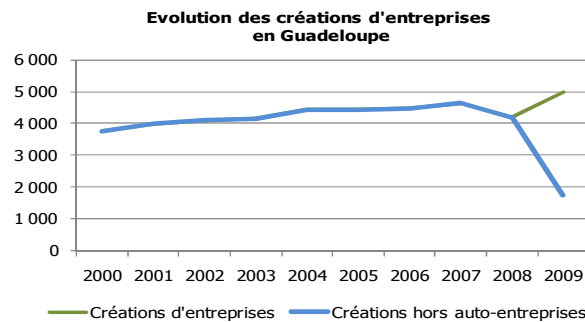
² Selon les estimations de l'INSEE, près de 11 500 personnes auraient recours au travail informel en Guadeloupe, soit 9 % des personnes ayant un emploi.

³ Source : INSEE – Enquête SINE 2006

Sur la dernière décennie, 4 315 entreprises ont ainsi été créées en moyenne chaque année. 90 % des créateurs en 2008 commencent seuls, contre 86 % en France. Ils ne sont que 4 % à démarrer leur activité avec plus de 3 salariés, à l'image d'un tissu économique qui compte trois quart d'établissements sans aucun salarié et où seulement 3 % en ont plus de dix.

En 2008, avant l'apparition du statut d'auto-entrepreneur, 4 200 nouvelles entreprises ont vu le jour à la Guadeloupe, soit 10 % de moins qu'en 2007. Les simplifications apportées par le nouveau régime de l'auto-entreprise ont dynamisé le rythme des créations : en 2009, elles s'élèvent à 4 970, soit +16 % par rapport à 2008, et augmentent encore de 15 % en glissement annuel à fin novembre 2010.

Plus du tiers des créateurs d'entreprises sont des auto-entrepreneurs : en 2009, 1 730 auto-entrepreneurs ont ainsi créé leur entreprise à la Guadeloupe. La proportion d'auto-entrepreneurs dans les créations, qui est de 35 %, se situe en deçà du niveau d'autres DOM ou régions métropolitaines qui en font un usage plus conséquent. Elle représente 48 % en Martinique et 55 % en France métropolitaine. Les auto-entrepreneurs s'orientent surtout vers des projets de petite taille et sans salarié.



Source : INSEE

LE MARCHÉ DU MICROCRÉDIT A LA GUADELOUPE

Éléments de définition

Le microcrédit est l'une des principales composantes de la microfinance, qui comprend également la microassurance et l'épargne solidaire. Le microcrédit est d'abord un crédit, avec un prêteur et un emprunteur dûment identifié, son usage est limité dans le temps et, caractéristique essentielle, fait l'objet d'un accompagnement. Il existe deux types de microcrédit : le microcrédit professionnel et le microcrédit personnel. Le microcrédit professionnel est destiné à financer la création, le rachat ou la consolidation d'une très petite entreprise permettant à son dirigeant de créer ou conforter son propre emploi. Son montant est inférieur à 25 000 euros selon la norme européenne⁴. Le microcrédit personnel est destiné à faciliter l'insertion du bénéficiaire et vise tout particulièrement les personnes n'ayant pas accès au crédit classique. Il fait l'objet d'un accompagnement et est assorti d'un taux d'intérêt, aussi modéré que possible mais compatible avec les ressources du prêteur.

Une multiplicité d'acteurs

Les principaux distributeurs de microcrédit professionnel à la Guadeloupe sont l'Adie⁵ et Guadeloupe active. Ces deux associations, en contact direct avec les micro-emprunteurs, interviennent à travers un appui financier et un accompagnement. Alors que l'Adie Guadeloupe aide principalement des personnes qui créent leur emploi, Guadeloupe active soutient plutôt les personnes qui créent de petites entreprises en facilitant leur accès au crédit bancaire.

L'appui financier de l'Adie, implantée à la Guadeloupe depuis 2007, revêt différentes formes : le financement sur fonds Adie, des accès facilités à des prêts complémentaires aux primes régionales (PIJE...) et au dispositif Nacre. Une part importante des prêts Adie sont sur fonds propres. L'Adie emprunte aussi aux banques pour prêter, ce qui explique le niveau des taux d'intérêts de 9,7 % en moyenne en 2009. En juin 2010, une nouvelle antenne a été créée à Pointe-à-Pitre dans le cadre d'un programme de soutien aux quartiers populaires associant le groupe Bnp Paribas.

Guadeloupe active, créée depuis 1997, fait partie du réseau national France initiative⁶. La totalité des prêts qu'elle distribue sont subventionnés (prêts d'honneur, prêts à la création d'entreprise (PCE) d'Oséo, prêts Nacre) ou abondés par le Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes (FGIF). D'autres associations telles que Créasol distribuent des microcrédits mais en nombre restreint.

Les établissements de crédit, souvent publics ou mutualistes, participent à l'activité du microcrédit de manière indirecte en finançant les organismes de microcrédits ou plus directement en fournissant des prêts complémentaires bancaires aux porteurs de projet. La Caisse des Dépôts et des Consignations gère ainsi le Fonds de cohésion sociale (FCS) et supervise le dispositif NACRE, tandis que l'AFD finance des organismes de microcrédit comme Financités.

Financités : une démarche innovante

Financités, filiale de Planet finance⁶, s'oriente prioritairement vers les très petites entreprises déjà existantes, implantées dans les zones urbaines économiquement dégradées et notamment dans l'agglomération pontoise.

Elle intervient à un moment clé de leur développement pour des montants d'investissement compris entre 5 000 et 100 000 € par entreprise sur une durée moyenne de 5 ans, à l'issue de laquelle elle a vocation à se retirer du capital de l'entreprise en cédant prioritairement ses parts à l'entrepreneur. Financités complète son offre financière d'un volet accompagnement (montage plan d'affaire, gestion, suivi).

L'association, installée depuis 2009, a pour objectif d'investir 2 M€ en Guadeloupe en 5 ans, correspondant à l'appui de 60 entreprises et la pérennisation/création de 90 emplois.

⁴ L'observation des prêts accordés en France fait ressortir un montant moyen autour de 5 000 euros pour une durée de deux ans à trois ans.

⁵ Association pour le droit à l'initiative économique. L'Adie est une association reconnue d'utilité publique créée en 1989 qui aide des personnes exclues du marché du travail et du système bancaire à créer leur entreprise et donc leur propre emploi grâce au microcrédit.

⁶ Premier réseau de financement et d'accompagnement de la création d'entreprise, France Initiative fédère 241 associations. Présentes sur l'ensemble du territoire, elles associent collectivités locales et acteurs économiques

⁶ Organisation de solidarité internationale créée en 1998 par Jacques Attali, dont la mission est de lutter contre la pauvreté par le développement du microcrédit.

D'autres acteurs interviennent dans le domaine de l'aide à la création d'entreprises mais leur cœur de métier n'est pas le microcrédit. La Boutique de gestion accompagne les créateurs tout au long de leur projet, distribue le dispositif Nacre, conseille les chefs d'entreprises et leur propose des formations adaptées. La Chambre des métiers et de l'artisanat fournit des formations à la création et au montage financier des projets mais uniquement à destination des artisans. Enfin, Oséo et la Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle interviennent à travers respectivement le prêt à la création d'entreprise et le Prêt à l'Initiative des Jeunes (PIJ).

Enfin, les collectivités locales interviennent indirectement à travers des conventions de partenariat avec les associations distribuant le microcrédit (Guadeloupe active et l'Adie).

L'essor du microcrédit à Saint-Martin

Une seule association distribue du microcrédit dans les Îles du Nord : Initiatives Saint-Martin, créée en décembre 2001. Elle fait partie du réseau France Initiative et, comme Guadeloupe active, offre une large gamme de prêts (prêt d'honneur, prêt à la création d'entreprise (PCE) d'Oséo, le dispositif Nacre, le Fonds de garantie à l'initiative des femmes (FGIF),...). Cette association a su tisser des relations étroites avec les banques, notamment avec le Crédit Mutuel, son principal partenaire. Initiatives Saint-Martin a financé 29 projets en 2009 pour un montant moyen de 4 628 €. A titre de comparaison, le montant moyen des prêts d'honneur à la Guadeloupe est de 16 824 €. La part des créations d'entreprises dans les projets financés est de 100 %.

Nacre : un nouveau dispositif structurant à la Guadeloupe et à Saint-Martin

Le dispositif Nacre est un dispositif national mis en place par l'Etat en 2009 pour encourager la création d'entreprise en accordant des prêts aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprises. Ces prêts d'honneur (prêt à taux zéro Nacre ≤ 10 000 €) doivent être complétés par des prêts bancaires d'un montant au moins équivalent et sont assortis obligatoirement d'un dispositif d'accompagnement. L'opérateur labellisé Nacre accompagne le porteur du projet de son montage (phase 1) à son financement (phase 2) et suit le développement de l'entreprise (phase 3). En imposant l'obligation de contracter un prêt bancaire complémentaire, le dispositif Nacre a pour objectif d'exercer un effet de levier bancaire.

La Caisse des Dépôts et la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP) labellisent et conventionnent des opérateurs NACRE chaque année : ce label garantit la maîtrise des problématiques propres à la création/reprise d'entreprise, en particulier celles des créateurs éloignés de l'emploi. A la Guadeloupe et à Saint-Martin, les organismes labellisés sont la Boutique de Gestion, l'Adie Guadeloupe, Initiatives Saint-Martin, la Chambre de métiers et d'artisanat⁷, MHL consultant, le GIE Sésame et récemment Guadeloupe active. Dans le cadre du dispositif NACRE, la CDC à la Guadeloupe intervient en tant que bailleur de fonds et superviseur : elle alloue des fonds à France Active qui assure la gestion des prêts Nacre.

Nacre se distingue de l'éventail de dispositifs de soutien à la création/reprise d'entreprises par son effet structurant : il a permis une meilleure lisibilité des acteurs intervenant dans le microcrédit pour les porteurs de projets, une plus grande professionnalisation des opérateurs ainsi qu'une plus grande complémentarité des actions des banques, des associations et des pouvoirs publics.

En 2009, 27 prêts Nacre ont été décaissés à la Guadeloupe contre 58 à la Martinique. Leur montant moyen est de 4 814 € (contre 3 277 € à la Martinique) et le volume total de prêts décaissés est de 136 000 €. La durée moyenne des prêts Nacre est de 40 mois. L'objectif du dispositif est de favoriser un levier bancaire mais les opérateurs Nacre font état de difficultés d'accès aux services bancaires pour leurs porteurs de projet. Le dispositif Nacre représente ainsi finalement une faible part des prêts chez les opérateurs majeurs. Initiatives Saint-Martin fait exception : plus de 50 % des prêts concédés sont des prêts Nacre. Depuis 2009, 26 prêts NACRE ont été déboursés pour un montant de 206 000 €. Cette association a su tisser des relations de confiance avec les banques locales. Ses partenaires sont le Crédit Mutuel, qui dispose d'une autonomie de décision au niveau local, mais aussi la BDAF, la BFC et BNP Paribas.

Autres dispositifs mis en place

L'Accre est l'aide aux chômeurs-créateurs-repreneurs d'entreprises. Elle consiste en une exonération de charges sociales pendant un an à compter, soit de la date de l'affiliation au régime des travailleurs non-salariés, soit du début d'activité de l'entreprise, si l'assuré relève du régime des assimilés-salariés.

Le Projet Initiative Jeune est une aide plafonnée à 7 320 € versée en 2 fois (5 000 € lors de la création d'entreprise, le reste au bout de 6 mois d'activité). Cette aide vise avant tout à couvrir les premiers investissements de l'entreprise (matériels informatiques, fournitures de bureau). Les bénéficiaires sont les porteurs de projet de création ou de reprise d'entreprise dans les DOM, les demandeurs d'emploi ou en fin de contrat CEJ et âgés de 18 à 30 ans révolus (jusqu'à 35 ans pour les emplois jeunes). Il est possible de cumuler les dispositifs, PIJE, NACRE et ACCRE.

LE DEVELOPPEMENT DU MICROCREDIT A LA GUADELOUPE

Une activité en forte croissance mais un effet de levier très faible

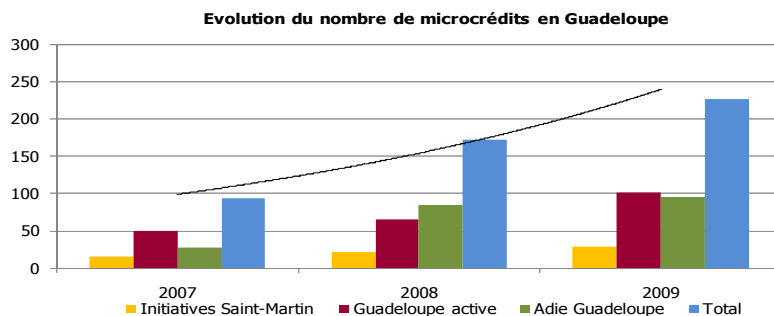
Le nombre de microcrédits octroyés par des acteurs spécialisés est en forte croissance à la Guadeloupe : en 2009, il a augmenté de près d'un tiers. On peut estimer à environ 250⁸ le nombre de microcrédits accordés en 2009, pour un montant engagé de 2,3 millions d'euros. La plupart ont permis de créer ou de consolider au moins un emploi, soit environ 400⁹ emplois en 2009. Depuis 2007, près de 500 microcrédits ont été octroyés.

⁷ Uniquement pour les artisans.

⁸ Nombre de microcrédits Adie Guadeloupe + Initiatives-Saint-Martin + Guadeloupe Active.

⁹ Emplois Guadeloupe active + emplois Adie Guadeloupe

Le nombre de projets financés par Guadeloupe Active est de 102 en 2009, soit 57 % de plus qu'en 2008, après une hausse de 30 % en 2008. La part des créations d'entreprises dans les projets financés est de 70 % et la proportion des projets financés sur ceux présentés est élevée (49 % contre 33 % pour la moyenne France Initiatives Outre-mer). Malgré cette forte croissance, le nombre de projets financés par Guadeloupe Active reste en deçà des niveaux atteints dans les autres DOM (183 à la Martinique, 159 à la Réunion). Le montant moyen des prêts accordés est le plus élevé des DOM à 16 824 €. Il est aussi supérieur au prêt moyen France (7 800 €).



Source : Adie- France Initiatives

L'autre opérateur, l'Adie, a accordé 96 microcrédits en 2009, soit +13 % en glissement annuel. Malgré cette hausse, la Guadeloupe se situe en deçà de la moyenne Adie Outre-mer (365). A titre d'exemple, l'Adie en Guyane a octroyé 124 microcrédits en 2009, la Martinique 535. Ces prêts sont d'un montant moyen (3 074 €) relativement plus faible qu'en métropole (3 434 €), mais plus élevé qu'en Martinique (2 411 €) ou en Guyane (2 804 €).

Ce dynamisme ne s'est pas accompagné d'une mobilisation conséquente de prêts bancaires complémentaires : seuls 5 % des prêts d'honneurs sont couplés à un prêt bancaire à la Guadeloupe, 22 % à Saint-Martin contre 34 % pour la moyenne outre-mer. De plus, le montant total des prêts bancaires accordés en complément d'un prêt d'honneur ou d'un prêt NACRE distribués par Guadeloupe Active, est très faible (99 000 €). A titre de comparaison, il est de 863 960 € pour Martinique Initiative, de 2,4 M€ à Centre Guyane Initiative et de 1,96 M€ à Réunion entreprendre. Cette faiblesse de l'effet de levier de compléments bancaires aux prêts d'honneur va à l'encontre de l'un des objectifs du dispositif, qui est de favoriser à terme la bancarisation classique des porteurs de projet.

Particularités des entreprises microfinancées

Les personnes en situation précaire sont les principales bénéficiaires de ces dispositifs. Ainsi, à l'Adie Guadeloupe, la part des demandeurs d'emploi est de 80 % en 2009 et celle des bénéficiaires des minimas sociaux est de 52 %. Néanmoins, de 2008 à 2009, une forte hausse du nombre de porteurs de projets non bénéficiaires des minimas sociaux a été observée (+33 %), en liaison probablement avec le contexte économique globalement dégradé en 2009. Pour ce qui est de Guadeloupe active, la part des chômeurs parmi les créateurs est au contraire plus faible (22,6 %) que chez ses homologues Martinique initiative (58,5 %) et Réunion entreprendre (62 %).

Les deux tiers des porteurs de projet de l'Adie Guadeloupe sont des femmes contre 40 % pour l'Adie France. Cette surreprésentation des femmes s'observe aussi dans d'autres géographies (64 % à la Martinique, 69 % à Mayotte). Cet engagement reflète le rôle majeur des guadeloupéennes dans la création d'entreprise. La Guadeloupe est en effet la région française où la proportion de femmes chez les créateurs d'entreprises est la plus élevée (37 %).

Selon les chiffres de l'Adie, 36 % des porteurs de projets en 2009 sont issus de filières courtes (BEP/CAP). En 2009, on observe une forte hausse, de plus de 10 points par rapport à 2008, du nombre de créateurs ayant effectué des études supérieures : ils représentent 24 % des porteurs de projets. A la Guadeloupe comme dans les autres DOM, les jeunes (moins de 25 ans) sont surreprésentés : environ 40 % des porteurs de projets ont moins de 25 ans contre 10 % en métropole.

La plupart des projets micro-financés concernent le commerce, les services et le secteur de l'hôtellerie-restauration. En cumul depuis 2007, ils représentent respectivement 43 %, 36 % et 14 % des dossiers. Les secteurs du commerce et de l'hôtellerie-restauration ont connu la plus forte croissance au cours des dernières années, avec respectivement +92 % et +36 % de créations supplémentaires. Les services recueillent proportionnellement moins de projets en 2009 (-7 %).

Des taux de survie et de remboursement élevés

Les professionnels du microcrédit à la Guadeloupe font état de signes encourageants quant à la pérennité et aux taux de remboursement des porteurs de projets ayant recours au microcrédit. A titre d'exemple, après 3 à 4 ans d'activité à la Guadeloupe, les entreprises créées via un PIJ ont un taux de survie de 67 %. Elles restent néanmoins de petites structures réalisant un chiffre d'affaires modeste (deux sur trois réalisent moins de 30 000 € HT annuel) et deux créateurs PIJ sur trois déclarent retirer de faibles revenus de leur activité. A Initiatives Saint-Martin où la totalité des microcrédits sont de type professionnel, le taux de pérennité à 3 ans est de 64 %.

Ces résultats sont proches de la moyenne : selon l'enquête SINE, le taux de survie à trois ans de l'ensemble des entreprises s'élève à 71 % à la Guadeloupe (contre 68 % pour la France hexagonale). Les micro-emprunteurs guadeloupéens réussissent donc dans l'ensemble à pérenniser leur activité et leur emploi et à assurer le remboursement de leur crédit, ce qui explique le succès croissant d'un dispositif qui correspond aux attentes et caractéristiques de la clientèle guadeloupéenne. De l'avis de différents acteurs du microcrédit, un effort doit être fait pour impliquer davantage les banques mais les bonnes performances en matière de pérennité et de remboursement devraient inciter celles qui possèdent l'expertise et les moyens nécessaires à développer leur activité de microfinance à destination des très petites entreprises.

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

Directeur de la publication : Yves BARROUX – Responsable de la rédaction : Charles APANON – Rédaction : Claire LEMOINE

Editeur et imprimeur : IEDOM

Achévé d'imprimer : 27 janvier 2011 – Dépôt légal : janvier 2011 – ISSN 1952-9619